



Informations relatives au développement durable pour abrnd SICAV I - Global Corporate Sustainable Bond Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives au développement durable disponibles sur notre site web à propos de ce produit financier. Il est préparé en relation avec l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur la finance durable. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2023-06-05

Identifiant d'entité juridique 213800WIYPEVSD685504

Résumé	<p>Le Fonds est soumis à l'article 8 du Règlement de l'Union européenne (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et, par conséquent, il promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.</p> <p>En accord avec les critères du SFDR pour les investissements durables (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudice significatif de l'investissement et bonne gouvernance par la société bénéficiaire de l'investissement), abrnd a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions-réponses ci-dessous. Le Fonds prévoit un minimum de 15 % d'investissements durables.</p> <p>Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la taxonomie, y compris des activités liées à l'énergie nucléaire ou aux gaz fossiles alignées sur la Taxonomie.</p> <p>Le Fonds vise à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations d'entreprises (prêts aux entreprises) émis dans le monde entier, y compris des pays émergents, qui respectent l'approche Global Corporate Sustainable Bond Investment d'abrnd. Le Fonds vise à surperformer l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond (couvert en USD) avant frais.</p> <p>Le Fonds investit au moins 90 % dans des obligations émises par des entreprises et des gouvernements du monde entier, y compris des obligations sub-souveraines, indexées sur l'inflation, convertibles, adossées à des actifs et à des créances hypothécaires. Le Fonds investit au moins 80 % dans des obligations de qualité investment grade émises partout dans le monde. Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % dans des obligations de qualité inférieure à Investment grade. Les obligations non libellées en dollars seront généralement couvertes en dollars. L'investissement dans les obligations suivra l'approche d'investissement d'abrnd « Global Corporate Sustainable Bond Investment Approach ».</p> <p>Ce Fonds est géré en référence à un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice financier est utilisé comme référence pour comparer la performance et les engagements contraignants du Fonds.</p> <p>Le Fonds a pour objectif de générer une performance à long terme en investissant du capital dans des entreprises qui s'engagent fermement à gérer les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cet investissement suit l'approche d'investissement Global Corporate Sustainable Bond Investment Approach d'abrnd.</p> <p>Le portefeuille est soutenu par l'approche de gestion active bien établie d'abrnd, qui consiste à sélectionner des titres adaptés à l'environnement global, et combine des considérations fondamentales et ESG en matière de décisions quant à des titres individuels, des secteurs et de construction de portefeuille « top-down ». L'évaluation de la durabilité d'une entreprise s'appuie sur des modèles de notation propres à l'entreprise et sur un cadre ESG profondément ancré, qui utilise des ressources ESG centrales et à revenu fixe.</p> <p>Le Fonds va :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chercher à réduire d'au moins 15 % le nombre de titres qui composent l'univers investissable de l'indice de référence en excluant les entreprises dont les pratiques commerciales ne sont pas considérées comme durables. Il y parvient en recourant à un ensemble d'exclusions qui identifient les activités commerciales controversées et les entreprises à la traîne en matière d'ESG, c'est-à-dire celles qui sont mal notées en raison de leur gestion des risques ESG au sein de leurs activités.• S'engager auprès des entreprises pour obtenir un aperçu prospectif de la gestion des risques et des opportunités ESG et influencer activement la gestion de ces facteurs conformément aux normes de bonnes pratiques.• Cibler un score ESG au moins équivalent à celui de l'indice de référence.• Viser une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence. <p>Le Fonds a pour objectif de :</p>
---------------	---



- Générer une surperformance constante ajustée au risque en utilisant notre approche de gestion active de sélection de titres adaptée à l'environnement global.
- Bénéficier de notre engagement actif auprès des entreprises, où nous encourageons les changements positifs dans le comportement des entreprises.
- Construire un portefeuille qui investit dans des entreprises ayant de solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Tirer parti du soutien et des idées de notre grande équipe spécialisée dans les titres à revenu fixe et des ressources des spécialistes ESG intégrés.

Nous attribuons également une note de risque ESG (faible, moyen ou élevé) à chaque émetteur. Celle-ci est spécifique au profil de crédit et représente l'impact que nous pensons que les risques ESG sont susceptibles d'avoir sur la qualité de crédit de l'émetteur aujourd'hui et à l'avenir. Les principaux domaines d'intérêt sont la matérialité des risques environnementaux et sociaux inhérents au secteur d'activité (par exemple, l'extraction, l'utilisation de l'eau, la cybersécurité) et la manière dont les entreprises gèrent ces risques, ainsi que la qualité et la durabilité de la gouvernance d'entreprise. Cette évaluation de l'importance relative est associée à un jugement sur le délai au cours duquel ces risques ESG peuvent avoir un impact. Nos analystes utilisent un cadre de notation des risques ESG pour effectuer ces évaluations. Il s'agit d'un outil exclusif conçu pour aider à mettre à profit les connaissances et l'expertise des analystes de crédit de manière systématique afin de justifier la note globale de risque ESG (faible/moyen/élevé) attribuée aux émetteurs de dette.

En complément, nous utilisons également nos activités d'engagement et de gérance actionnariale.

Le Fonds exclut les entreprises dont les pratiques commerciales ne sont pas considérées comme durables. Il y parvient en recourant à un ensemble d'exclusions qui identifient les activités commerciales controversées et les entreprises à la traîne en matière d'ESG, c'est-à-dire celles qui sont mal notées en raison de leur gestion des risques ESG au sein de leurs activités. Nous nous impliquons auprès des entreprises pour collecter des informations prospectives en matière de gestion des risques et opportunités ESG et influencer activement la gestion de ces facteurs, en ligne avec les standards de meilleures pratiques.

Le Fonds applique les éléments contraignants suivants :

- un objectif d'intensité de carbone inférieure à celle de l'indice de référence, et
- un objectif de notation ESG supérieure ou égale à celle de l'indice de référence.

Des exclusions binaires sont appliquées à certains domaines d'investissement liés au Pacte mondial des Nations unies, aux entreprises d'État, ainsi qu'aux sociétés liées à la fabrication ou la production d'armes, de tabac, de charbon thermique, de pétrole, de gaz et d'électricité. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.

La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche d'investissement du Fonds sur www.abrdn.com, dans notre **Fund Centre**.

La sélection ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent que les caractéristiques environnementales ou sociales des participations sont respectées et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdn prend en compte les principales incidences négatives (PAI) dans le cadre de notre processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions et réponses ci-dessous.

Le suivi des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est effectué sur dossier par les gestionnaires de Fonds, par un contrôle systématique et de manière indépendante par les équipes de gouvernance ESG d'abrdn.

abrdn a sélectionné plusieurs sources de données internes et externes servant l'objectif visé d'atteindre des caractéristiques environnementales et sociales. Dans le cadre du processus d'intégration ou de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence.

Pour plus de détails sur les politiques de gérance et d'engagement, veuillez consulter le rapport de gérance d'abrdn publié sur www.abrdn.com sous **Investissement durable**, sous la section **Gouvernance et propriété active**.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier encourage les caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Bien que le Fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, il investira 15 % dans des investissements durables.

Les mesures appliquées par le Fonds sont les suivantes :

- Critères d'évaluation ESG,
- Critères de sélection ESG,
- un objectif d'intensité carbone inférieure à l'indice de référence,
- cibler une notation ESG au moins équivalente à celle de l'indice de référence,
- favoriser la bonne gouvernance, y compris les facteurs sociaux.

En complément, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.



	<p>Le Fonds exclut également les sociétés présentant les risques ESG les plus élevés, tels qu'identifiés par le score interne ESG. Cela est mis en œuvre au moyen de l'exclusion des émetteurs faisant partie des 10 % de l'indice de référence ayant le score interne ESG le plus faible.</p> <p>Tel qu'exigé par le règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause aucun dommage significatif (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») à aucun des objectifs d'investissement durable.</p> <p>abrnd a créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :</p> <p>i. Exclusions sectorielles abrnd a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable car ils sont considérés comme étant une cause de dommages significatifs. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.</p> <p>ii. Test binaire DNSH Le test DNSH est un test binaire à résultat unique (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de dommages significatifs » du règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrnd indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, on ne peut pas la considérer comme un investissement durable. L'approche d'abrnd est alignée aux PAI du SFDR inclus dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externe et les informations internes d'abrnd.</p> <p>iii. Indicateurs d'importance relative DNSH En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrnd considère les indicateurs PAI supplémentaires du SFDR tels que définis par le règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude future potentielle. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peuvent encore être considérés comme un investissement durable. abrnd vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.</p>
<p>Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</p>	<p>Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds applique des critères d'évaluation et de filtrage ESG et promeut de bonnes pratiques en matière de gouvernance, y compris sur les questions sociales.</p> <p>Nous utilisons notre cadre de recherche exclusif pour analyser les fondamentaux de chaque entreprise pour nous assurer de bien connaître le contexte de nos investissements. Cette analyse de chaque entreprise inclut la pérennité de son modèle d'entreprise, l'attractivité de son secteur, la solidité de ses finances et la durabilité de son modèle économique.</p> <p>Le Fonds s'appuie sur notre approche, bien établie, de gestion active de la sélection des titres, adaptée au contexte global. Cette approche top-down mêle étude des fondamentaux et considérations ESG pour fonder nos décisions concernant la construction du portefeuille, tant au niveau des titres que des secteurs. L'évaluation de la durabilité d'une entreprise repose sur des modèles de notation exclusifs et sur un cadre ESG profondément intégré utilisant des ressources des équipes centrales et Revenus fixes.</p> <p>Le Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visera une réduction d'au moins 15 % de son univers d'investissement de référence en excluant les entreprises dont les pratiques ne sont pas jugées durables. Pour ce faire, un ensemble d'exclusions permettra d'identifier les activités controversées et les entreprises à la traîne en matière d'ESG, c'est-à-dire celles affichant des notations inférieures en raison de leur gestion des risques ESG au sein de leur entreprise ; • s'engagera auprès des entreprises pour recueillir des informations prospectives sur la gestion des risques et des opportunités ESG et influencer activement la gestion de ces facteurs conformément aux meilleures pratiques en vigueur ; • visera un score ESG égal ou supérieur à celui de l'indice de référence ; • visera une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence. <p>Le Fonds cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • générer une surperformance ajustée au risque constante, grâce à notre approche de gestion active de la sélection des titres, adaptée au contexte global ; • tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, au moyen duquel nous encourageons le changement positif de leurs comportements ; • construire un portefeuille qui investit dans des sociétés aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance solides ; • tirer parti du soutien et des connaissances de notre vaste équipe Revenus fixes et de nos ressources spécialisées en matière d'ESG intégrées.



	<p>Nous appliquons également une notation de risque ESG faible, moyenne ou élevée (faible étant la meilleure) à chaque émetteur. Cette notation est spécifique au profil de crédit et représente l'impact que les risques ESG sont susceptibles d'avoir sur la qualité de crédit de l'émetteur, aujourd'hui et à l'avenir. Elle se concentre essentiellement sur l'importance des risques environnementaux et sociaux inhérents au secteur d'activité (par exemple, l'extraction, l'utilisation de l'eau, la cybersécurité) et la façon dont certaines entreprises gèrent ces risques, ainsi que sur la qualité et la durabilité de leur gouvernance d'entreprise. Cette évaluation de matérialité est complétée par une estimation de l'échéance sur laquelle ces risques ESG peuvent avoir un impact. Nos analystes s'appuient sur un cadre de notation des risques ESG pour procéder à ces évaluations. Cet outil exclusif est conçu pour centraliser et systématiser les connaissances et l'expertise des analystes de crédit afin de justifier la notation globale de risque ESG (faible/moyenne/élevée) attribuée aux émetteurs de dette.</p> <p>Par ailleurs, notre ESG House Score exclusif, développé par notre équipe d'investissement ESG centrale en collaboration avec l'équipe Quantitative Investments, est utilisé pour identifier les sociétés présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé au sein d'un cadre interne exclusif nourri de diverses données, et dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. De cette manière, nous pouvons voir le positionnement des entreprises dans un contexte mondial.</p> <p>En complément, nous adoptons une approche active en matière de gestion et d'engagement.</p> <p>Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Il n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but de vérifier le respect de ces caractéristiques. Il sert de référence de comparaison pour la performance et les engagements contraignants du Fonds.</p>
Stratégie d'investissement	<p>Le Fonds cherche à générer une performance à long terme en allouant du capital à des sociétés qui démontrent une gestion solide de leurs risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il suit l'Approche d'investissement en obligations d'entreprises durables et mondiales d'abrdrn.</p> <p>La construction du portefeuille s'appuie sur l'approche abrdrn, bien établie, de gestion active de la sélection des titres, adaptée au contexte global. Cette approche top-down mêle étude des fondamentaux et considérations ESG pour fonder nos décisions, tant au niveau des titres que des secteurs. L'évaluation de la durabilité d'une entreprise repose sur des modèles de notation exclusifs et sur un cadre ESG profondément intégré utilisant des ressources des équipes centrales et Revenus fixes.</p> <p>Le Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none">• visera une réduction d'au moins 15 % de son univers d'investissement de référence en excluant les entreprises dont les pratiques ne sont pas jugées durables. Pour ce faire, un ensemble d'exclusions permettra d'identifier les activités controversées et les entreprises à la traîne en matière d'ESG, c'est-à-dire celles affichant des notations inférieures en raison de leur gestion des risques ESG au sein de leur entreprise ;• s'engagera auprès des entreprises pour recueillir des informations prospectives sur la gestion des risques et des opportunités ESG et influencer activement la gestion de ces facteurs conformément aux meilleures pratiques en vigueur ;• visera un score ESG égal ou supérieur à celui de l'indice de référence ;• visera une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence. <p>Le Fonds cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none">• générer une surperformance ajustée au risque constante, grâce à notre approche de gestion active de la sélection des titres, adaptée au contexte global ;• tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, au moyen duquel nous encourageons le changement positif de leurs comportements ;• construire un portefeuille qui investit dans des sociétés aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance solides ;• tirer parti du soutien et des connaissances de notre vaste équipe Revenus fixes et de nos ressources spécialisées en matière d'ESG intégrées. <p>Nous appliquons également une notation de risque ESG faible, moyenne ou élevée (faible étant la meilleure) à chaque émetteur. Cette notation est spécifique au profil de crédit et représente l'impact que les risques ESG sont susceptibles d'avoir sur la qualité de crédit de l'émetteur, aujourd'hui et à l'avenir. Elle se concentre essentiellement sur l'importance des risques environnementaux et sociaux inhérents au secteur d'activité (par exemple, l'extraction, l'utilisation de l'eau, la cybersécurité) et la façon dont certaines entreprises gèrent ces risques, ainsi que sur la qualité et la durabilité de leur gouvernance d'entreprise. Cette évaluation de matérialité est complétée par une estimation de l'échéance sur laquelle ces risques ESG peuvent avoir un impact. Nos analystes s'appuient sur un cadre de notation des risques ESG pour procéder à ces évaluations. Cet outil exclusif est conçu pour centraliser et systématiser les connaissances et l'expertise des analystes de crédit afin de justifier la notation globale de risque ESG (faible/moyenne/élevée) attribuée aux émetteurs de dette.</p> <p>Notre ESG House Score exclusif, développé par notre équipe d'investissement ESG centrale en collaboration avec l'équipe Quantitative Investments, est utilisé pour identifier les sociétés présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé au sein d'un cadre interne exclusif nourri de diverses données, et dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de</p>



leur importance pour chaque secteur. De cette manière, nous pouvons voir le positionnement des entreprises dans un contexte mondial.

L'ESG House Score d'abrnd a été conçu de manière à pouvoir être subdivisé par thèmes et par catégories. Le score ESG se compose de deux scores : le score opérationnel et le score de gouvernance. Cela permet de visualiser rapidement et de manière très détaillée le positionnement relatif d'une entreprise sur sa gestion des questions ESG.

- Le score de gouvernance évalue la structure de gouvernance de l'entreprise, ainsi que la qualité et le comportement de son conseil d'administration et de sa direction exécutive.
- La note opérationnelle évalue la capacité de l'équipe de direction de l'entreprise à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux dans ses activités.

En complément, nous adoptons une approche active en matière de gérance et d'engagement.

Le Fonds exclut les entreprises dont les pratiques ne sont pas jugées durables. Pour ce faire, un ensemble d'exclusions permettra d'identifier les activités controversées et les entreprises à la traîne en matière d'ESG, c'est-à-dire celles affichant des notations inférieures en raison de leur gestion des risques ESG au sein de leur entreprise. Nous nous engageons auprès des entreprises pour recueillir des informations prospectives sur la gestion des risques et des opportunités ESG et influencer activement cette gestion conformément aux meilleures pratiques en vigueur.

En outre, abrnd exclut des sociétés selon des critères liés au Pacte mondial des Nations unies et aux entreprises publiques, ainsi que les sociétés liées à la fabrication d'armes et de tabac, au charbon thermique, et à la production de pétrole, de gaz et d'électricité.

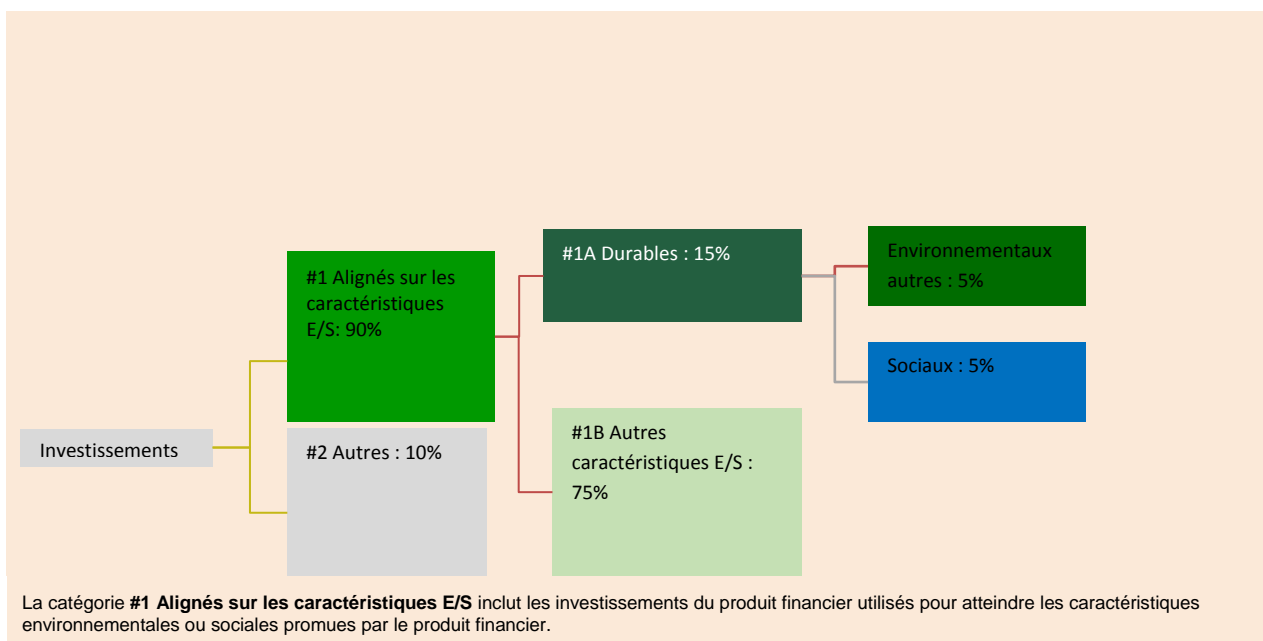
Pour ce Fonds, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement doit suivre des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PAI tels que la corruption, la conformité fiscale et la diversité. En outre, abrnd est en mesure d'exclure tout investissement ayant des scores de gouvernance faibles en recourant à ses scores ESG propriétaires dans le cadre du processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

L'investissement doit également être conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les manquements et violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse résultat d'événements et capturés par le processus d'investissement.

Proportion d'investissements

Au moins 90 % des actifs du Fonds sont alignés aux caractéristiques E/S. Les protections environnementales et sociales sont obtenues en appliquant certaines PAI, le cas échéant, à ces actifs sous-jacents. Le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15 % de ces actifs soient des investissements durables.

Le Fonds investit un maximum de 10 % de ses actifs dans la catégorie « Autres », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les instruments dérivés.





La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Première ligne

Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre et la compréhension de l'environnement réglementaire.

Deuxième ligne
Risques liés à l'investissement

Le département des risques liés à l'investissement d'abrnd effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés est communiqué aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques liés à l'investissement entreprend également une révision annuelle des profils de risque des fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance potentielle à venir.

Conformité

La fonction de conformité d'abrnd examine une série de documents juridiques et réglementaires des fonds pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction de conformité examine également les communications marketing, y compris les documents spécifiques aux fonds et aux autres fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG sont clairs, équitables et non trompeurs.

La fonction de conformité EMEA d'abrnd joue un rôle clé dans le contrôle des limites d'investissement liées à l'ESG et du respect des engagements contraignants des fonds qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'article 8 du RGPD) et des fonds qui ont des objectifs d'investissement durable (conformément à l'article 9 du RGPD). Par le biais du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique tous les développements et nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première ligne afin de s'assurer que ces éléments soient considérés et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrnd et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrnd opère sont représentées.

Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est rapporté aux conseils d'entités pertinents et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion de contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance comprennent à la fois des examens thématiques des risques ou des sujets réglementaires et des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients spécifiques.

Troisième ligne

La fonction d'audit interne d'abrnd effectue des audits internes, notamment sur la mise en œuvre des règles de durabilité, dans le cadre de son programme d'audit interne.

Méthodes

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds applique des critères d'évaluation ESG, des critères de sélection ESG et favorise la bonne gouvernance, y compris les facteurs sociaux.

Nous utilisons notre cadre de recherche exclusif pour analyser les fondements de chaque entreprise afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela inclut la pérennité de son modèle économique, l'attractivité de son secteur, la solidité de ses finances et la durabilité de ses marges économiques.

Le Fonds repose sur notre approche de gestion active bien établie, laquelle est adaptée à son environnement globale et combine des considérations fondamentales et environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) en matière de décisions quant à nos titres individuels, des secteurs et de construction de portefeuille « top-down ». L'évaluation de la durabilité d'une entreprise s'appuie sur des modèles de notation propres à l'entreprise et sur un cadre ESG profondément ancré, qui utilise des ressources ESG centrales et à revenu fixe.

Le Fonds va :

- Chercher à réduire d'au moins 15 % le nombre de titres qui composent l'univers investissable de l'indice de référence en excluant les entreprises dont les pratiques commerciales ne sont pas considérées comme durables. Il y parvient en recourant à un ensemble d'exclusions qui identifient les activités commerciales controversées et les entreprises à la traîne en matière d'ESG, c'est-à-dire celles qui sont mal notées en raison de leur gestion des risques ESG au sein de leurs activités.



- S'engager auprès des entreprises pour obtenir un aperçu prospectif de la gestion des risques et des opportunités ESG et influencer activement la gestion de ces facteurs conformément aux normes de bonnes pratiques.
- Cibler un score ESG au moins équivalent à celui de l'indice de référence.
- Viser une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Le Fonds a pour objectif de :

- Générer une surperformance constante ajustée au risque en utilisant notre approche de gestion active de sélection de titres adaptée à l'environnement global.
- Bénéficier de notre engagement actif auprès des entreprises, où nous encourageons les changements positifs dans le comportement des entreprises.
- Construire un portefeuille qui investit dans des entreprises ayant de solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- Tirer parti du soutien et des idées de notre grande équipe spécialisée dans les titres à revenu fixe et des ressources des spécialistes ESG intégrés.

Nous attribuons également une note de risque ESG (faible, moyen ou élevé) à chaque émetteur. Celle-ci est spécifique au profil de crédit et représente l'impact que nous pensons que les risques ESG sont susceptibles d'avoir sur la qualité de crédit de l'émetteur aujourd'hui et à l'avenir. Les principaux domaines d'intérêt sont la matérialité des risques environnementaux et sociaux inhérents au secteur d'activité (par exemple, l'extraction, l'utilisation de l'eau, la cybersécurité) et la manière dont les entreprises gèrent ces risques, ainsi que la qualité et la durabilité de leur gouvernance d'entreprise. Cette évaluation de l'importance relative est associée à un jugement sur le délai au cours duquel ces risques ESG peuvent avoir un impact. Nos analystes utilisent un cadre de notation des risques ESG pour effectuer ces évaluations. Il s'agit d'un outil exclusif conçu pour aider à mettre à profit les connaissances et l'expertise des analystes de crédit de manière systématique afin de justifier la note globale de risque ESG (faible/moyen/élevé) attribuée aux émetteurs de dette.

En outre, notre score interne ESG exclusif, développé par notre équipe centrale d'investissement ESG en collaboration avec l'équipe d'investissement quantitatif, est utilisé pour identifier les entreprises présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé en combinant un ensemble d'entrées de données dans un cadre propriétaire dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. Ainsi, nous pouvons voir comment les entreprises se classent dans un contexte mondial.

En complément, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.

Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice de référence financier est utilisé à titre de comparaison pour la performance du Fonds et pour les engagements contraignants du Fonds. ce Fonds prend en compte les Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

Les principaux indicateurs d'incidences négatives sont des paramètres qui mesurent les effets négatifs sur les questions environnementales et sociales. abrnd tient compte des PAI dans le processus d'investissement pour le Fonds, ce qui peut inclure d'envisager s'il convient d'effectuer ou non un investissement. On peut également y recourir en guise d'outil d'engagement si, par exemple, aucune politique n'a été mise en place et où cela serait bénéfique, ou lorsque les émissions carbone sont considérées comme élevées, abrnd pourra chercher la création d'un objectif de réduction à long terme et d'un plan associé. abrnd évalue les PAI en utilisant entre autres, les indicateurs PAI indiqués dans le règlement délégué SFDR ; cependant, en fonction de la disponibilité des données, de leur qualité et de leur pertinence en ce qui concerne les investissements, il est possible que tous les indicateurs PAI du SFDR ne soient pas pris en compte. Lorsque le Fonds tient compte des PAI, des informations sur cette prise en compte sera mise à disposition dans les rapports annuels.

Sources et traitement des données

Sources de données

Nous avons sélectionné plusieurs sources de données qui ont pour but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales. abrnd utilise une combinaison des approches suivantes :

1. une combinaison de sources de données accessibles au public pour identifier les entreprises susceptibles de ne pas satisfaire à nos exigences de sélection, à nos évaluations DNSH ou PAI. En outre, nous utilisons des données externes pour identifier les obligations vertes et/ou sociales, ainsi que pour calculer les revenus environnementaux ou sociaux à l'aide de données publiées ou des estimations ; et
2. en utilisant nos propres connaissances, nous superposons la méthodologie quantitative avec un certain nombre de sources de données internes, y compris des cadres de notation ESG exclusifs sur le bureau, des scores ESG exclusifs centraux, des estimations sectorielles de contribution économique ou des données publiées par le biais de nos propres activités d'engagement ou de recherche primaire.

Les normes techniques réglementaires de l'UE invitent les acteurs du marché financier à se procurer des données sur la durabilité de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et d'engagements directs avec les entreprises. Les sources suivantes sont utilisées par abrnd et nos fournisseurs de données tiers pour collecter les données relatives aux entreprises :



- Communication directe de l'entreprise : rapports sur le développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires, sites web des entreprises et contacts directs avec les représentants des entreprises.
- Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations industrielles et commerciales, et fournisseurs de données financières.
- Communication directe avec les entreprises, comme décrit ci-dessus dans la section Communication avec les entreprises.

Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons choisir d'utiliser des estimations. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles. Nos fournisseurs tiers utilisent un large éventail d'informations provenant de divers outils et sources, notamment :

- Sites Internet des entreprises
- Rapports annuels des entreprises et dépôts réglementaires
- Agences financières publiques et publications
- Fournisseurs de données financières
- Médias et journaux
- Rapports et sites Internet des organisations non gouvernementales (ONG)

Processus d'assurance qualité des données

Sources de données tierces

Nous veillons à ce que nos sources de données tierces suivent un processus d'assurance qualité rigoureux. L'exactitude des données et les profils d'entreprises font l'objet d'un examen par des pairs avant leur inclusion finale dans les ensembles de données. En outre, nos fournisseurs de données tiers disposent d'une méthode d'escalade pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie pertinente.

Dans le cadre du processus d'intégration ou de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence. Le cadre de gouvernance des données et les modèles d'exploitation de la gestion des données de notre entreprise comprennent l'application de mesures qui permettent de profiler les données, de saisir l'historique complet et d'appliquer des règles de qualité pour contrôler les données essentielles à nos processus d'investissement. Ces services sont complétés par l'existence de propriétaires et de gestionnaires de données dans toute l'entreprise.

Pour chaque source de données externe, nous enregistrons la proportion de données qui sont estimées (c'est-à-dire qui ne sont pas disponibles dans les rapports de l'entreprise), et nous cherchons à minimiser cette proportion avec les données communiquées lorsque cela est possible.

Processus d'évaluation qualitative

Dans tous les cas où nous appliquons une superposition ou un aperçu qualitatif, cette analyse est suivie d'un processus rigoureux d'assurance et de contrôle qualité.

Qualité des données

Pour les évaluations qualitatives et de tiers, le pourcentage de données communiquées varie d'une exploitation à l'autre, au cas par cas, en fonction de la taille de l'entreprise et de la région dans laquelle elle se trouve. Par exemple, une grande entreprise européenne sera généralement tenue de transmettre des données en raison de la réglementation et les estimations utilisées dans notre méthodologie seront limitées ou inexistantes. Toutefois, lorsque les données divulguées sont limitées, par exemple dans les petites entreprises, il est possible que la majorité de la valeur de l'investissement durable soit obtenue à partir d'estimations. Dans la plupart des cas, un mélange de données communiquées et de données estimées est utilisé dans la méthodologie, avec généralement plus de données communiquées en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, et plus de données estimées en ce qui concerne les caractéristiques sociales. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données et les données réelles et estimées disponibles varient selon les fournisseurs, mais la moyenne des données estimées est d'environ 20 %.

Limites aux méthodes et aux données

Nous reconnaissons que le fait de se fier uniquement à des données quantitatives divulguées peut être une limite due aux difficultés d'obtention de données fiables de la part des entreprises, et aussi en raison de l'absence dans certaines régions de toute obligation réglementaire de divulguer de telles données. Ainsi, nous tirons également parti de nos recherches et analyses d'investissement pour compléter nos évaluations, avec des données ou évaluations estimées. Cependant, cela peut différer des données qui sont ensuite publiées dans les rapports des entreprises ou dans le cadre d'engagements.

La taxonomie de l'UE se concentre sur l'activité économique sous-jacente qui est alignée sur un objectif environnemental (ou à l'avenir social). La taxonomie se base sur un revenu, des coûts d'exploitation ou d'investissement alignés pour démontrer la conformité. En conséquence, abrdn a aligné sa méthode de calcul des investissements durables en vertu du SFDR à cette approche, car nous estimons que c'est la plus proche de la direction future probable de la réglementation.



Diligence raisonnable	La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdn.com , dans notre Fund Centre .
Politiques d'engagement	<p>Propriété active</p> <p>De notre point de vue, la bonne gouvernance et la bonne gestion sont vitales pour protéger la façon dont une entreprise est gérée et pour s'assurer qu'elle fonctionne de façon responsable en ce qui concerne ses clients, ses employés, ses actionnaires et la communauté au sens large. abrdn estime également que les marchés et les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque (notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux) sont plus à même de fournir une performance d'investissement durable à long terme. En tant que propriétaires d'entreprises, le processus de gestion fait naturellement partie de notre approche d'investissement, car nous cherchons à bénéficier de leur succès à long terme au nom de nos clients. Nos gestionnaires de Fonds et nos analystes rencontrent régulièrement la direction et les directeurs non exécutifs des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Engagement ESG</p> <p>L'engagement avec les équipes de gestion des entreprises est essentiel et fait partie intégrante de notre processus d'investissement en actions et de notre programme de gestion continue. Il nous permet d'avoir une vision plus globale d'une entreprise, notamment les risques ESG actuels et futurs qu'elle doit gérer et les opportunités dont elle pourrait bénéficier. Cela nous donne également l'opportunité de discuter de sujets d'inquiétudes, de partager les meilleures pratiques et d'être moteurs de changement positif.</p> <p>Les priorités en matière d'engagement sont établies par :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de notre score ESG interne, en combinaison avec• les résultats de la recherche bottom-up des équipes d'investissement dans toutes les catégories d'actifs, et• Domaines d'intérêt thématique de nos activités de gestion au niveau de l'entreprise. <p>Veillez également consulter notre rapport de gestion publié sur www.abrdn.com sous Investissement durable.</p>
Indice de référence désigné	Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte de ces caractéristiques.